

Discrimination à l'mbauche?

Par Gelon Lernak, le 08/10/2018 à 14:52

Bonjour,

Suite à la réponse à une offre d'emploi, le recruteur m'a répondu par mail qu'il ne donnerai pas suite à ma candidature car il recherche un profil "plus junior".

Cela constistue-t-il un cas de discrimination?

Merci.

Par P.M., le 08/10/2018 à 16:30

Bonjour,

Ce serait à l'appréciation des Juges mais selon la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) dans sa <u>Délibération n°2007-306 du 26 novembre</u> 2007 relative au rejet de la candidature du réclamant à deux postes au motif qu'il n'était pas <u>assez "junior"</u> (cliquer en bas à gauche sur le PDF) :

[citation]les mentions "junior" ou "senior" ne renvoient pas directement à l'âge et ne peuvent, à elles seules, établir l'existence d'une discrimination fondée sur l'âge[/citation]